



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Délibération N°120/2023

Budget Primitif 2024 Budget principal - Centre Communal d'Action Sociale

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Ce budget primitif s'inscrit dans la continuité des propositions formulées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Ainsi, la dotation annuelle de la Ville est portée à 1 720 520€ tenant compte des nouvelles mesures et augmentations évaluées.

Le budget primitif enregistre une augmentation de +8.24% par rapport au BP2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
CHAPITRE 011 : charges à caractère général	650 587 €	710 858 €
CHAPITRE 012 : charges de personnels	1 250 479 €	1 344 556 €
CHAPITRE 65 : charges de gestion courante	344 153 €	377 917 €
CHAPITRE 68 : dotations aux amortissements	3 763 €	3 763 €
CHAPITRE 042 : oper ord transfert entre section	42 719 €	43 332 €
TOTAUX	2 291 701 €	2 480 426 €

Pour les dépenses de fonctionnement : +8%

Sur le chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre augmente de +9.26% en raison de :

- L'ajustement des dépenses pour la Maison des femmes
- L'intégration du coût pour 15 000€ d'audit et mise en conformité RGPD
- L'intégration de 15 000€ pour les frais d'un AMO pour la conduite du renouvellement du marché restauration
- Impact de l'augmentation des frais de restauration estimé à 35 000€

Sur le chapitre 012 : +7.5%

- Intégration sur année complète du coût du chef de service Pôle Seniors/handicap (recrutement 01/2024) qui sera par ailleurs remboursé par les budgets annexes du SSIAD et du SAAD.
- Des avancements d'échelon
- D'un CDD de mission pour le projet financé dans le cadre de l'appel à projet
- De la création du poste de responsable insertion et accès aux droits
- Du remplacement et du tuilage de la responsable de la maison des femmes
- Augmentation des cotisations patronales et notamment de la CNRACL +
- Effet année pleine de la revalorisation de +1.5% au 1^{er} juillet 2023 (valeur du point d'indice portée à 4.92 contre 4.85)
- Revalorisation des IFSE sur une année pleine – les IFSE ont été fixées à 180€ comme base minimum au sein de la collectivité.

Sur le chapitre 65 : +9.8%

- Intégration de la bourse pour 2 étudiants en médecine pour 24 000€
- De la subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Vaumonnaie pour 297 411€
Dont 30 349€ en sus par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des tarifs des repas
- De la subvention d'équilibre pour le budget annexe du SAAD pour 20 000€

Pour les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
CHAPITRE 70 : produits des services	351 696 €	378 010 €
CHAPITRE 74 : Subventions	1 879 570 €	2 050 290 €
CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion de courante (loyers msp)	60 000 €	51 690 €
CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	435 €	435,86
TOTAUX	2 291 701 €	2 480 426 €

Sur le chapitre 70 produits des services : +7.48%

- +2% sur les produits relatifs aux prestations de repas (portage et repas mensuel) considérant l'augmentation des tarifs
- Des produits des prestations de téléassistance, petits bricolages,

Sur le Chapitre 74 subventions : +9%

- Intégration de la dotation de la Ville pour 1 720 520€
Intégration du remboursement des postes administratifs du budget principal au bénéfice des budgets annexes du SSIAD et du SAAD
- Du marché RSA
- De la nouvelle subvention perçue par l'épicerie sociale dans le cadre de l'appel à projet « Mieux manger pour tous »

Sur le chapitre 75 Autres produits de gestion : -14%

- Sur ce chapitre sont enregistrés les loyers de la maison médicale des bâtes.

Les loyers sont revus à la baisse en raison d'un taux d'occupation réduit, à la suite du départ d'un médecin (03-2023) et l'arrivée d'une kiné à mi-temps à partir de mars 2024 qui bénéficiera de la subvention d'aide à l'installation du CCAS.

Pour la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	435,86 €	435,86 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	42 283,23 €	42 895,73 €
Total dépenses	42 719,09 €	43 331,59 €

RECTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	42 719,09 €	43 331,59 €
Total recettes	42 719,09 €	43 331,59 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le budget primitif du budget principal du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



P.F. Billet

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
et affichage le

